

A l'assemblée primaire de la

Commune de Savièse

Savièse

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2021

(période du 1.1. au 31.12.2021)

Sion, le 4 mai 2022 10563/17'213'425/2151'3244/E BFO/LRO/mbe



BDO SA Place du Midi 36 1950 Sion

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2021

A l'Assemblée primaire de la

Commune de Savièse

En notre qualité d'organe de révision selon les articles 83 à 86 de la Loi sur les communes du Canton du Valais du 5 février 2004 (ci-après LCo) et selon les articles 89 à 93 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 24 février 2021 (ci-après OGFCo), nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la Commune de Savièse, comprenant le bilan, le compte administratif (compte de fonctionnement et compte des investissements) et l'annexe aux comptes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil communal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions des art. 74 et ss de la LCo ainsi que de l'OGFCo incombe au Conseil communal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil communal est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et à la recommandation d'audit suisse 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux. Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Autre information

Les comptes annuels de la Commune de Savièse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces comptes annuels dans le rapport daté du 4 mai 2021.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 89 et 90 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément aux dispositions légales et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels défini selon les prescriptions du Conseil communal.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo;
- l'endettement net de la Commune est considéré comme faible et que, durant l'exercice, il a diminué par rapport à l'année précédente ;
- selon notre appréciation, la Commune est en mesure de faire face à ses engagements;
- l'entretien final avec le Conseil communal a eu lieu.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Sion, le 4 mai 2022

BDO SA

Bastien Forré

Expert-réviseur agréé Réviseur responsable Loïc Rossé

Expert-réviseur agréé

Annexe

Comptes annuels

Ap	erçu du bilan et du financement	Etat 31.12.2020	Etat 31.12.2021	Provenance des fonds	Emploi de fonds
				(diminution des actifs,	(augmentation des actifs,
1	Actif	62 725 517.35	65 699 515.24	augmentation des passifs)	diminution des passifs)
	Patrimoine financier	18 581 654.81	20 835 429.24		
10	Disponibilités	1 966 955.07	3 231 463.15	-	1 264 508.08
11	Avoirs	6 020 211.43	6 134 688.51	-	114 477.08
12	Placements	2 802 695.15	2 792 134.90	10 560.25	-
13	Actifs transitoires	7 791 793.16	8 677 142.68	-	885 349.52
	Patrimoine administratif	44 114 083.00	44 864 086.00		
14	Investissements propres	43 882 074.00	44 632 077.00		
15	Prêts et participations permanentes	232 001.00	232 001.00		
16	Subventions d'investissement	8.00	8.00		
17	Autres dépenses activables	-			
	Financements spéciaux	29 779.54	_		
18	Avances aux financements spéciaux	29 779.54	-	29 779.54	<u>-</u>
	'				
	Découvert	-	-		
19	Découvert du bilan	-	-		
2	Passif	62 725 517.35	65 699 515.24		
	Engagement	28 385 829.55	30 653 987.21		
20	Engagements courants	3 036 233.07	3 993 753.36	957 520.29	-
21	Dettes à court terme	-	-	-	-
22	Dettes à moyen et à long terme	20 613 000.00	22 014 000.00	1 401 000.00	-
23	Engagements envers des entités particulières	41 663.90	41 663.90	-	-
24	Provisions	1 851 000.00	1 700 000.00	-	151 000.00
25	Passifs transitoires	2 843 932.58	2 904 569.95	60 637.37	-
	Financements spéciaux	3 164 357.56	3 402 426.01		
28	Engagements envers les financements spéciaux	3 164 357.56	3 402 426.01	238 068.45	_
	•				
	Fortune	31 175 330.24	31 643 102.02		
29	Fortune nette	31 175 330.24	31 643 102.02		
		Excédent de finan	cement du compte administratif	-	
			288 231.22		
				2 697 565.90	2 703 565.90

Compte de fonctionnement selon les tâches	Compte 2020		Budget 2021		Compte 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	3 070 552.05	110 257.80	3 182 810.00	116 700.00	3 291 397.12	144 421.05
1 Sécurité publique	2 123 134.24	673 040.80	3 265 670.00	1 618 890.00	2 416 612.37	741 866.79
2 Enseignement et formation	6 247 584.03	389 957.80	6 402 795.00	349 300.00	6 273 763.77	447 010.60
3 Culture, loisirs et culte	4 424 310.36	1 025 197.10	4 403 330.00	1 293 750.00	4 250 567.10	1 308 202.80
4 Santé	1 447 758.44	-	807 250.00	-	932 417.66	-
5 Prévoyance sociale	6 128 345.44	2 021 173.26	6 347 480.00	2 606 850.00	6 557 310.66	2 719 829.37
6 Trafic	7 784 145.70	1 312 251.15	6 861 050.00	1 145 100.00	7 779 362.51	1 361 814.99
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	4 695 016.06	3 770 970.21	4 099 570.00	3 186 120.00	4 554 025.19	3 649 477.30
8 Economie publique, yc services industriels	1 042 305.06	1 429 326.22	1 200 570.00	1 059 000.00	1 604 706.46	1 083 281.94
9 Finances et impôts	951 771.43	27 602 871.03	914 360.00	25 634 105.00	869 641.26	27 535 671.04
Total des charges et des revenus	37 914 922.81	38 335 045.37	37 484 885.00	37 009 815.00	38 529 804.10	38 991 575.88
·					-	
Excédent de charges		-		475 070.00		-
Excédent de revenus	420 122.56		-		461 771.78	

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2020		Budget 2021		Compte 2021	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	22 542.20	_	220 000.00		14 410.65	<u>-</u>
1 Sécurité publique	-	-	1 057 000.00	-	2 683 373.80	35 637.40
2 Enseignement et formation	611 526.90	207 829.40	1 200 000.00	315 000.00	1 015 152.63	225 000.00
3 Culture, loisirs et culte	474 711.26	91 415.25	523 500.00	172 000.00	397 710.20	150 735.10
4 Santé	5 903.65	-	6 000.00	-	14 309.95	-
5 Prévoyance sociale	704 693.42	-	113 000.00	-	278 775.92	-
6 Trafic	8 413 980.05	62 833.40	4 965 000.00	-	2 816 758.10	98 750.90
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	538 219.11	180 626.40	950 400.00	160 000.00	1 131 084.58	314 704.35
8 Economie publique, yc services industriels	176 494.87	44 200.60	420 000.00	20 000.00	169 941.50	16 800.00
9 Finances et impôts	105 650.50	11 710.00	250 000.00	20 000.00	324 767.30	9 090.00
Total des dépenses et des recettes	11 053 721.96	598 615.05	9 704 900.00	687 000.00	8 846 284.63	850 717.75
•						
Excédent de dépenses		10 455 106.91		9 017 900.00		7 995 566.88
Excédent de recettes	-		-		-	



ANNEXE AUX COMPTES

<u>Assurances</u> <u>2020</u> <u>2021</u>

HELVETIA : couverture incendie 117'048'600.00

116'971'100.00

Polices état : 01.01.2022

Cautionnement

ARPAC 42'000.00 42'000.00

Télé Anzère, société anonyme des remontées

mécaniques du Wildhorn 800'000.00 800'000.00

Association pour le traitement des ordures du

Valais Central

(cautionnement solidaire des communes) 12'671'192.69 743'809.09

(global) (Savièse)

Fondation du Home de Zambotte

(selon décision A.P. du 10.12.2018) 1'500'000.00

1'500'000.00

ImmoSavièse SA 0.00 1'300'000.00

Risque de procès

Dans le cadre de la construction du complexe de St-Germain-Centre la Municipalité de Savièse a contesté les prestations effectuées par le bureau d'ingénieur en raison des plus-values facturées dans le cadre des travaux de gros-œuvre du bâtiment et le litige est actuellement ouvert.

Les litiges et autres réclamations à l'encontre de la Municipalité de Savièse ne font l'objet d'aucune provision comptable pour couvrir d'éventuel risque de paiement. Les éventuels engagements ne seront, le cas échéant, comptabilisés qu'au moment de la décision de l'autorité judiciaire de dernier recours.

Savièse, le 4 mai 2022